

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 février 2026

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....11

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 3

Nombre de Délégués
votant.....14

L'an deux mille vingt-six et le 10 février à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires :

MM. Philippe BATOUX, Roland CARLIER, Christian MOUNIER, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Etienne KLEIN, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Jean-Louis ROBERT

Mmes Nicole GIRARD et Karine MOURET

- Suppléants : MM. Joël RAYMOND, Serge GRYNKORN et Jean-Paul VILMER

Absents : MM. Pierre LORIEDO et Robert TCHOBDRENOVITCH, Mmes Laurence CHABAUD GEVA et Sabine PLANEILLE

Absents excusés : MM. Jean-Pierre PETTAVINO, Lionel GOMEZ, Patrice LEBLOND, Michel RAOUX, Marc JAUBERT et Mmes Sylvie GREGOIRE, Amélie JEAN, Laure ARNAUD, Séverine MAUGAN-CURNIER

N°26-01

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et à l'article L2312-1 du CGCT modifié par le décret 2016-841 du 24 juin 2016 pris pour application de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

Considérant qu'il est fait obligation aux Collectivités Locales de débattre des orientations budgétaires pour l'élaboration du budget primitif dans les deux mois précédant le vote du budget

Considérant que ce rapport d'orientation budgétaire, présenté à l'assemblée délibérante, doit être tenu à la disposition du public ;

Après que l'ensemble de ce rapport, qui met en évidence les orientations générales du Syndicat pour son projet de budget 2026, ait été transmis aux délégués préalablement à la réunion du Comité syndical et exposé à l'assemblée ;

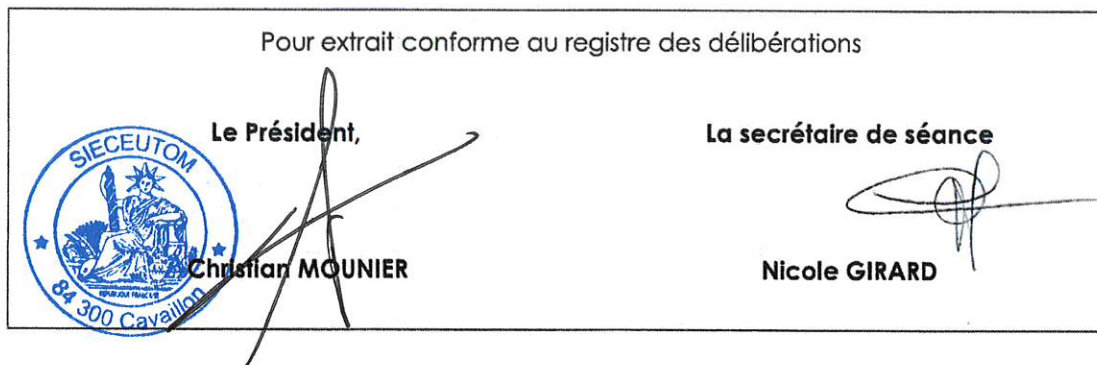
LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **23 FEV. 2026**

Et de sa publication le : **23 FEV. 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.